

Communiqué
Pour publication immédiate

FIN DE L'EMBARGO SUR LE DÉMANTELEMENT DES VIADUCS DE LA CONCORDE ET DE BLOIS À LAVAL

(Montréal, le 20 octobre 2006) – Le président de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval, M. Pierre Marc Johnson, a avisé aujourd'hui les autorités du ministère des Transports du Québec que la Commission mettait fin à l'embargo sur le démantèlement des ouvrages Concorde et De Blois enjambant l'autoroute 19 à Laval.

La Commission avait demandé dès le 3 octobre, jour de sa constitution, la cessation de toute activité de démantèlement de l'ouvrage en partie effondré du viaduc de la Concorde, sur l'autoroute 19.

Elle a ensuite requis de nombreux experts de procéder à des prélèvements, des observations et des prises de données qui serviront aux travaux de la Commission dans la détermination des causes de la tragédie du 30 septembre.

Consciente des impératifs de sécurité publique et de la volonté commune que soit rétablie dans les meilleurs délais la circulation sur l'autoroute 19, la Commission a procédé, au cours des deux dernières semaines, à de nombreuses rencontres avec les experts et divers intervenants, lesquelles ont conduit à des activités de conservation de preuve qui lui apparaissent essentielles à l'exécution de son mandat, et ce, tant sur le viaduc du boulevard de la Concorde que sur le viaduc De Blois.

Après une dernière visite sur l'emplacement et des communications avec l'ensemble des intervenants, la Commission se déclare aujourd'hui satisfaite de l'exécution des tâches qu'elle avait requises en matière d'observations, de prélèvements et de prises de données.

La Commission tient à souligner l'apport remarquable et la coopération sans faille de la Sureté du Québec et du ministère des Transports du Québec au cours des deux dernières semaines.

Au cours des prochaines semaines, la Commission analysera toute la documentation disponible portant sur la conception, la construction, les matériaux utilisés, de même que les inspections et activités d'entretien touchant le viaduc du boulevard de la Concorde. Elle étudiera également les rapports découlant des diverses observations et expertises réalisées sur les deux viaducs, ainsi que sur les rapports que livreront par la suite les spécialistes à partir de leurs analyses en laboratoire réalisées sur les spécimens prélevés sur les deux structures. Ces travaux des commissaires mèneront aux audiences publiques qui devraient avoir lieu au tout début de l'année 2007.

C'est maintenant au ministère des Transports du Québec de décider de la suite des travaux à réaliser tant sur les viaducs de la Concorde et De Blois que sur l'autoroute 19.

-30-

Source : Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc du boulevard de la Concorde

Pour informations : André Sormany
Andrée-Anne Pelletier
HKDP Communications et affaires publiques
514-395-0375 poste 231
Portable : 514-248-7844